

## La ZAC et ses 755 logements ont désormais leur aménageur



Gérard Gimenez, directeur général d'Ataraxia, Laurent Ricci, le maire, et Guy Portmann, président directeur général de France Terre, signent le traité de concession de la ZAC de Bois-Milon. (photo L. P.)

Mardi 6 octobre, dans la salle du Conseil, avait lieu la signature officielle du traité de concession entre la mairie et le futur aménageur de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Bois-Milon. Celle-ci sera finalement aménagée par Ataraxia/France Terre qui l'emporte sur la société Clairtienne, par ailleurs en charge d'autres projets immobiliers sur la commune.

Parmi les principaux critères de choix, la municipalité indique qu'elle a attentivement étudié les compétences techniques et la capacité financière de l'aménageur, mais surtout son aptitude à répondre aux objectifs d'aménagement visés par la collectivité et l'engagement de la démarche environnementale proposé par le candidat.

### « Plus de mixité sociale »

« Cette signature est un acte important pour le développement de la commune, soulignait le maire, Laurent Ricci. Saint-André a récemment été identifiée par le préfet comme un pôle structurant en Haute Gironde. Nous devons pouvoir proposer un volet "logement" à la hauteur du développement attendu de la commune. »

Dans la ZAC de Bois-Milon, ce sont donc 755 nouveaux logements qui seront construits en dix ans et, souligne le maire, « une offre accrue en matière de mixité sociale et d'accession à la propriété - à Saint-André, 79 % de la population est éligible à un logement social, indique-t-il -, la création de logements économes en énergie dans le cadre de nos engagements en matière de développement durable et la construction de nouveaux équipements publics dont un cinquième groupe scolaire. »

Pour associer la population à la construction de ce nouveau quartier, répondre aux nombreuses questions des citoyens, voire prendre en compte leurs suggestions, la mairie organise une réunion publique, ce vendredi 16 octobre à 19 heures, au Champ-de-Foire. L'aménageur y présentera le projet et ses partenaires, les bailleurs sociaux.

**Auteur : Laurence Pérou**